

Examens DALF-DELF



LE DELF

Le DELF est un diplôme officiel, de qualité, harmonisé sur les niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Le diplôme est reconnu dans le monde entier et il est valable à vie.

Le DELF B1 permet d'obtenir la nationalité française.

Le DELF B2 permet d'entrer à l'université française, européenne ou francophone, et dans certaines grandes écoles.

Les six niveaux du DELF sont :

- Utilisateur indépendant → B2 = DELF B2
- Utilisateur indépendant → B1 = DELF B1
- Utilisateur élémentaire → A2 = DELF A2
- Utilisateur élémentaire → A1 = DELF A1

Lien :

<https://www.france-education-international.fr/diplome/delf-tout-public>



LA DALF

Le DALF est le diplôme approfondi de langue française.

Il certifie les compétences en français langue étrangère.

Le DALF se compose de 2 diplômes indépendants correspondant aux niveaux avancés du CECRL : le DALF C1 et le DALF C2.

Ces examens sont des certifications reconnues qui dispensent de l'examen linguistique dans de nombreuses démarches comme dans le cadre d'une demande d'accès à l'université en France.

Lien :

<https://www.france-education-international.fr/diplome/dalf>



TCF - TEST DE CONNAISSANCE DE FRANÇAIS



Le TCF tout public est le test de niveau linguistique du ministère français de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Il évalue les compétences en français général des personnes dont la langue maternelle n'est pas le français et s'adresse à tous les publics, à partir de 16 ans.

Il est reconnu en France par le Ministère de l'Intérieur dans le cadre :

- d'une demande de nationalité française
- d'une demande de carte de résident
- d'un regroupement familial

Il est reconnu à l'international dans le cadre :

- d'une mobilité ou poursuite d'études
- d'une demande d'immigration Canada
- d'une demande d'immigration Québec



Le TCF tout public se compose :

- **d'épreuves obligatoires** : compréhension orale, maîtrise des structures de la langue, compréhension écrite
- **d'épreuves facultatives** : expression orale, expression écrite

Les sessions TCF tout public sont organisées tout au long de l'année. Les centres agréés sont responsables de l'organisation et du calendrier.



DEL F ET TCF : QUELLES DIFFÉRENCES ENTRE LES 2 TESTS ?

Le DELF

Le DELF (Diplôme d'Études en Langue Française DELF) est un diplôme d'État valable à vie et se décline en 4 niveaux : **A1, A2, B1, B2**.

Il atteste de compétences en langue française pour les francophones non natifs.

C'est un diplôme officiel, reconnu à l'échelle internationale.

Il se compose de 4 épreuves :

- Compréhension orale
- Compréhension écrite
- Expression écrite
- Expression orale

Le TCF

Le TCF est un test de français standardisé dont l'attestation obtenue est valable 2 ans.

Le score obtenu est un niveau CECRL et il évalue les 5 compétences :

- Compréhension orale
- Compréhension écrite
- Expression orale
- Expression écrite
- Structures linguistiques

La durée est de 1h25 (hors expression orale)

Le choix entre DELF et TCF dépend de votre projet : **études, immigration, nationalité, travail, etc.**

Centres d'examen et dates

Les informations concernant les lieux et les dates d'examens sont disponibles pour le DELF, DALF et TCF directement auprès des **centres d'examen**.

Les inscriptions se font également auprès des centres, qui renseignent les candidats concernant la procédure d'inscription, le matériel nécessaire pour l'examen et les différents types de tests.